

GARDE D'ENFANTS

brochure d'information



e.r. Walter Vansteenkiste, c/o rue J. Bruyndonckx 135, 1780 Wemmel

Garderie scolaire & accueil pendant les vacances

Conservez cette brochure et consultez-la régulièrement.
Valable à partir du 01/09/2021 jusqu'au 07/01/2022

wemmel

AVANT-PROPOS

Cher parents,

Cette brochure rassemble les informations les plus importantes sur les garderies communales et les garderies de vacances dans les cinq écoles primaires de Wemmel.

Dans la brochure vous trouverez toutes les informations sur le mode d'inscription, les tarifs, la facturation et l'organisation de la garde du matin, du midi, du soir (désormais dénommée "garderie périscolaire") et de la garderie durant les vacances.

Vous pouvez également consulter cette brochure sur notre site, **www.wemmel.be** (rubrique Vie & logement - Garde d'enfants) laquelle est valable jusqu'au 07/01/2022. Dans la même rubrique, vous trouverez également des informations légales complémentaires sur le règlement intérieur et le règlement des frais.

Jusqu'au 07/01/2022, il n'y aura aucun changement de tarifs et de fonctionnement.

A partir du 10/01/2022, la tarification et la facturation se dérouleront différemment. Une des raisons est que les tarifs sont liés au temps de garderie utilisé. Par ailleurs, un projet pluriannuel sera lancé pour mieux coordonner la garderie périscolaire et les activités périscolaires, en application du décret sur la garderie et les activités extrascolaires.

Vous recevrez des informations complémentaires au cours du mois de décembre 2021.

Nous souhaitons à tous les enfants un agréable séjour à la garderie communale.

Au nom du Collège,

Walter Vansteenkiste
Bourgmestre

Audrey Monsieir
Directeur général

Monique Van der Straeten
Echevine de la gestion de
l'enseignement d'accompagnement
et de l'accueil des enfants

1. INFORMATIONS GENERALES

La garderie communale est une collaboration entre l'administration communale de Wemmel et l'ASBL 3Wplus Kinderopvang qui travaille à Wemmel sous le nom de « Boomerang ».

A qui s'adresse la garderie communale?

- aux enfants qui fréquentent l'une des écoles primaires de Wemmel;
- aux enfants qui vont à l'école ailleurs mais qui habitent à Wemmel (valable uniquement pour la garderie de vacances).

Quand mon enfant peut-il fréquenter la garderie?

La commune propose à la fois une garderie scolaire et une garderie pendant les vacances.

La **garderie scolaire** est organisée aux moments suivants:

- le matin avant le début des cours, à partir de 7h
- le midi
- le soir après les cours, jusqu'à 18h
- le mercredi après-midi
- les journées pédagogiques
- les jours de congé facultatifs
- à l'occasion d'un pont

La garderie **pendant les vacances** est organisée durant les périodes suivantes:

- vacances de Toussaint
- vacances de Noël
- vacances de Carnaval
- vacances de Pâques
- vacances d'été

Attention: pour les jours fériés légaux il n'y a pas de garderie prévue!

2. MOMENTS DE GARDERIE

2.1. GARDERIE SCOLAIRE

Moments et lieu

Matin Midi Soir Mercredi après-midi Journée pédagogique Dernier demi-jour de cours avant les vacances d'été	Toujours dans l'école respective
Jours de congé facultatifs	Lieu communiqué par 3Wplus
Ponts	Domaine scolaire, école maternelle communale Doornroosje, rue Vander Zijpen 29, 1780 Wemmel

A qui s'adresse la garderie scolaire?

- Aux enfants qui fréquentent l'une des écoles primaires de Wemmel.

Tarifs (valable du 01/09/2021 jusqu'au 07/01/2022)

LES JOURS OU IL Y A COURS		
Matin	0,66 € par jour	A partir de 7h jusqu'à un quart d'heure avant le début des cours
Midi* (pas le mercredi)	7,66 € par mois (forfait)	A partir d'un quart d'heure après la fin du dernier cours du matin jusqu'à un quart d'heure avant le début du premier cours de l'après-midi
Soir	2,74 € par jour	A partir d'un quart d'heure après la fin du dernier cours jusqu'à 18h
Mercredi après-midi 12h-14h	2,19 € par jour	A partir d'un quart d'heure après la fin du dernier cours
Mercredi après-midi 14h-18h	4,38 € par jour	
Mercredi après-midi 12h-18h	6,57 € par jour	

*Si votre enfant ne reste **pas à la garderie du midi**, vous devrez le faire savoir **par écrit** au début de chaque année scolaire au Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants (facischool@wemmel.be) et au secrétariat de l'école.

En cas de modification de cette situation en cours d'année, vous devrez également en faire part au secrétariat de l'école, sans quoi vous recevrez tout de même une facture.

LES JOURS OU IL N'Y A PAS COURS (journée pédagogique, jour de congé facultatif, pont et dernier jour de cours avant les vacances d'été)	
Demi-journée où il n'y a pas cours	€ 6,56 par 1/2 jour
Journée entière où il n'y a pas cours	€ 13,12 par jour

Inscription

L'inscription préalable n'est pas requise pour la garderie scolaire.

Paiement

Vous recevez chaque mois une facture numérique à l'adresse e-mail que vous aurez spécifiée. Vous payez cette facture dans les 14 jours. Voir à ce sujet les 'Questions fréquemment posées' en page 8 de cette brochure.

Via www.i-school.be/login vous pouvez consulter et suivre le détail de vos factures mensuelles (dans la rubrique 'rekeninging').

Départ des enfants

Le soir, vous venez rechercher votre enfant avant 18 heures.

Un retard de votre part a des répercussions financières et organisationnelles.

Voir à ce sujet les 'Questions fréquemment posées' en page 8 de cette brochure.

Conventions pratiques

Le mercredi après-midi et les jours où il n'y a pas cours, il n'y aura pas de repas chauds. Vous prévoyez donc pour votre enfant un déjeuner sain ainsi qu'une collation pour le matin et l'après-midi et des boissons. Dans le cadre de la politique de santé de la garderie, les confiseries, le chocolat et les boissons rafraîchissantes ne sont pas autorisés.

Les jours où il n'y a pas cours, votre enfant portera des vêtements de jeu (dotés de son nom), et il est souhaitable de prévoir aussi une tenue de rechange.

Lorsque le temps est ensoleillé, vous prévoyez aussi de la crème solaire ainsi qu'un chapeau de soleil ou une casquette.

2.2. GARDERIE PENDANT LES VACANCES

Lieu

La garderie pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, vacances d'été) est organisé au domaine scolaire, à l'école communale néerlandophone et francophone. L'entrée principale 'Doornroosje' est située rue Vander Zijpen 29 à 1780 Wemmel. Lisez attentivement la lettre avec les accords pratiques que vous recevrez par e-mail à chaque fois avant le séjour en question. Il indique par quelle entrée votre enfant peut se rendre à la garderie.

A qui s'adresse la garderie communale?

- aux enfants qui fréquentent l'une des écoles primaires de Wemmel;
- aux enfants qui vont à l'école ailleurs mais qui habitent à Wemmel.

Tarifs

Demi-journée de vacances (de 7h à 13h ou de 12h à 18h)	6,56 € par demi-jour
Journée de vacances entière (de 7h à 18h)	13,12 € par jour
Semaine de vacances comportant un jour férié légal (semaine de 4 jours)	43,34 € par semaine
Semaine de vacances complète (semaine de 5 jours)	52,46 € par semaine

Inscriptions et annulations

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'avance, jusqu'à mercredi 19 heures de la semaine réservée, sur le site www.i-school.be/login.

Si votre enfant ne fréquentera pas la garderie, vous ne pouvez plus le désinscrire via i-School, vous prévenez le coordinateur de 3Wplus (0489/51.78.47 ou 0487/14.08.42).

Vous ne recevrez pas d'e-mail de confirmation des moments de garderie réservés, mais vous les trouverez dans i-School, sous la rubrique 'kalender'.

L'école ou le Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants peut vous fournir un identifiant par e-mail. Voir à ce sujet les 'Questions fréquemment posées' en page 8 de cette brochure.

Après réception de votre identifiant, vous devrez le valider dans les meilleurs délais en choisissant votre propre mot de passe. Ce n'est qu'alors que vous aurez accès à i-School.

Attention! Inscrivez votre enfant à temps car le nombre de places de garderie est limité à l'avance pour chaque période de vacances.

Paiement

Vous recevez chaque mois une facture numérique à l'adresse e-mail que vous aurez spécifiée. Vous payez cette facture dans les 14 jours.

Via www.i-school.be/login vous pouvez consulter et suivre le détail de vos factures mensuelles (dans la rubrique 'rekeninging').

Voir à ce sujet les 'Questions fréquemment posées'.

Arrivée et départ des enfants

- Vous déposez votre enfant le matin entre 7 heures et 9 heures au plus tard. Les activités de groupe débutent à 9 heures.
- Vous venez rechercher votre enfant le soir à partir de 16 heures et avant 18 heures.
- Si votre enfant fréquente la garderie uniquement le matin, vous devez venir le rechercher avant 13 heures.
- Si votre enfant fréquente la garderie uniquement l'après-midi, vous pouvez le déposer au plus tôt à midi.*

Vous vous présenterez toujours auprès du moniteur de la garderie pour enregistrer l'arrivée ou le départ de votre enfant. C'est important pour l'enregistrement des présences et pour la sécurité des enfants.

Si vous venez rechercher votre enfant trop tard, vous devrez payer un supplément. Voir à ce sujet les 'Questions fréquemment posées' en page 8 de cette brochure.

Conventions pratiques

Durant la garderie pendant les vacances, il n'y aura pas de repas chauds.

Vous prévoyez donc pour votre enfant un déjeuner sain ainsi qu'une collation pour le matin et l'après-midi et des boissons. Dans le cadre de la politique de santé de la garderie, les confiseries, le chocolat et les boissons rafraîchissantes ne sont pas autorisés.

Les jours où il n'y a pas cours, votre enfant portera des vêtements de jeu (dotés de son nom), et il est souhaitable de prévoir aussi une tenue de rechange.

Lorsque le temps est ensoleillé, vous prévoyez aussi de la crème solaire ainsi qu'un chapeau de soleil ou une casquette.

Conventions médicales

Les moniteurs ne sont pas tous les jours les mêmes. Si votre enfant souffre d'une allergie ou a besoin de soins spécifiques, il est important que vous en informiez chaque jour le moniteur.

3. QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

Qu'est-ce que i-school et qui fournit l'identifiant?

L'école s'engage à vous fournir un identifiant et un mot de passe pour i-School. Vous pouvez également toujours contacter le Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants (via facischool@wemmel.be).

Par le site **www.i-school.be/login** vous pouvez :

- consulter et suivre le détail de vos factures mensuelles (dans la rubrique 'rekeningen') ;
- faire une réservation pour la garderie durant les vacances. Les places sont limitées ! Vous devez inscrire votre enfant online à l'avance ;
- consulter une attestation fiscale et l'imprimer si nécessaire (au printemps de chaque année civile, dans la rubrique 'rekeningen').

Quand ai-je droit à une réduction?

Vous avez droit à une réduction dans les cas suivants (A partir du 01/09/2021 jusqu'au 07/01/2022).

Une réduction de 20% est accordée:

- pour le premier enfant inscrit d'une famille monoparentale;
- pour le deuxième enfant inscrit d'une famille biparentale, scolarisé dans une école fondamentale wemmeloise ou habitant à Wemmel à condition qu'il soit **présent en même temps** que le premier enfant.

Une réduction de 40% est accordée:

- à partir du deuxième enfant inscrit d'une famille monoparentale, à condition qu'il soit présent en même temps que le premier enfant;
- à partir du troisième enfant inscrit d'une famille biparentale, scolarisé dans une école fondamentale wemmeloise ou habitant à Wemmel, à condition qu'il soit présent en même temps que les autres enfants.

Les familles monoparentales et les familles recomposées qui **habitent à Wemmel** et pensent entrer en ligne de compte pour ces réductions doivent en avvertir par écrit le Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants (à l'adresse facischool@wemmel.be) et le secrétariat de l'école.

Les familles monoparentales et les familles recomposées qui **n'habitent pas à Wemmel** et pensent entrer en ligne de compte pour ces réductions doivent demander une composition de ménage auprès de leur administration communale et transmettre ce document au Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants de la commune de Wemmel (à l'adresse facischool@wemmel.be) ainsi qu'au secrétariat de l'école.

Attention!

- Les réductions ne seront appliquées qu'après remise et vérification de la composition de ménage (disponible auprès le service Population de votre commune).
- En cas de modification de la composition de ménage, il relève de la responsabilité du parent/tuteur d'en informer le Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants ainsi que l'école.

Que se passe-t-il si je suis en retard pour venir rechercher mon enfant?

Les parents qui ne sont pas en mesure de venir rechercher leur enfant à temps doivent **avertir** les moniteurs ou le coordinateur d'équipe **par téléphone** (0489/51.78.47 ou 0487/14.08.42). Si vous ne prévenez pas la garderie et ne venez pas rechercher votre enfant pour 18 heures, les moniteurs peuvent contacter la police.

A partir de 18 heures, un **supplément** vous sera facturé. Ce supplément s'élève à € 13,12 par demi-heure entamée, par ménage. Aucune réduction n'est jamais appliquée à ce montant.

Attention: *en cas d'infractions répétées au règlement d'ordre intérieur, l'accès à la garderie sera suspendu. C'est l'ASBL 3Wplus 'Boomerang' qui initiera la procédure à cette fin.*

Procédure de paiement?

La procédure se compose des étapes suivantes:

1. Le Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants envoie une fois par mois une facture numérique aux utilisateurs de la garderie à l'adresse e-mail que vous aurez spécifiée. Soyez donc vigilant(e) lorsque vous voyez dans votre boîte de réception un message provenant de l'adresse noreply@i-school.be, et veillez à payer la facture dans les 14 jours. Si la facture ne correspond pas aux moments de garderie fréquentés, vous pourrez introduire une réclamation.
2. En cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture, une sommation vous sera envoyée sans frais additionnels.
3. En cas de non-paiement après réception de cette première sommation, une deuxième sommation vous sera envoyée, la 'mise en demeure par lettre recommandée'. Pour ce courrier recommandé, des frais administratifs de 20 € vous seront imputés.
4. Si vous ne payez toujours pas, la commune se verra dans l'obligation de désigner un huissier de justice pour recouvrer les factures impayées ainsi que tous les frais y afférents.

Dans l'intérêt de tous, nous espérons que l'étape 2 et l'étape 3 pourront être évitées et que l'étape 4 ne devra pas être appliquée.

Quelle est la procédure à suivre pour contester une facture?

La contestation d'une facture peut être notifiée au Service Finances ou au Service d'encadrement de l'enseignement (facischool@wemmel.be) dans les 30 jours de la date de la facture.

Comment puis-je obtenir mon attestation fiscale?

Les frais consentis pour la garderie d'enfants de moins de 12 ans sont déductibles fiscalement. L'attestation fiscale peut être téléchargée et imprimée à partir du site **www.i-school.be/login**. Vous la trouverez dans la rubrique 'Financieel', sous 'Fiscale attestaten'. Les attestations sont en principe disponibles à partir du 1er mai.

Que faire en cas de modification de mes coordonnées?

L'adresse e-mail spécifiée est par défaut associée au chef de ménage, de sorte que l'attestation fiscale sera établie au nom de cette personne. Si des modifications interviennent dans la composition de ménage, l'adresse du domicile, l'adresse e-mail, le numéro de contact ou autre, vous devrez immédiatement signaler ces changements en envoyant un **e-mail au secrétariat de l'école et à l'adresse facischool@wemmel.be**.

Il est important que vous consultiez régulièrement la boîte de réception de l'adresse e-mail que vous avez spécifiée, car c'est à cette adresse que vous seront envoyées les factures numériques mensuelles

4. COORDONNEES ET HEURES D'OUVERTURE

Organisation	Téléphone	Adresse e-mail	Questions concernant
VZW 3Wplus Coordinateur d'équipe Coordinateur d'équipe adjoint pour les écoles néerlandophones Coordinateur d'équipe adjoint pour l'école francophone Chaque jour ouvrable de 7h à 18h.	0489/51.78.47 0499/64.04.45 0487/14.08.42	opvang.wemmel@3wplus.be	Garderie scolaire, accueil pendant les vacances, annulations pour la garderie pendant les vacances, retard pour venir rechercher votre enfant
LE SERVICE D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE GARDERIE DES ENFANTS Uniquement sur rendez- vous.	02/462.03.94	facischool@wemmel.be	Informations concernant i-School et les factures de la garderie
Service Finances Uniquement sur rendez- vous.	02/462.05.20	facischool@wemmel.be	Contestation de factures, informations concernant les paiements

5. NOUVEAUX TARIFS A PARTIR DU 10/01/2022

Les tarifs suivants sont applicables du 10/01/2022 jusqu'à et y compris 31/08/2022 :

Garderie avant et après l'école / Garde du midi

€ 1,00	Par demi-heure entamée pendant la garderie du matin, du soir et du mercredi après-midi (avec un maximum de 7 €)
€ 9,00	Forfait de garderie d'après-midi par mois

Jours de congé scolaire

€ 7,00	Par demi-journée sans école
€ 14,00	Par journée entière sans école

Garderie de vacances

€ 7,00	Par demi-journée de vacances
€ 14,00	Par journée entière de vacances
€ 7,00 / € 14,00	En cas d'annulation tardive

Départ après 18h

€ 13,50	Par demi-heure par famille
---------	----------------------------

Réduction

20%	Une remise de 20% est accordée à partir du 2ème enfant d'une même famille qui bénéficie de la garderie périscolaire et de la garderie de vacances
40%	Un taux social de 40% sur le montant total de la facture est accordé si le(s) parent(s) ont droit à des allocations majorées

Les remises ne sont pas cumulables et ne peuvent être accordées rétroactivement.

Que dois-je faire si j'ai droit à des prestations majorées ?

Les parents qui ont droit à des allocations majorées doivent fournir un justificatif chaque année au Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants via facischool@wemmel.be. La remise est accordée à partir du mois suivant la demande. Les renseignements et la délivrance d'une attestation d'indemnité majorée peuvent être obtenus auprès de votre caisse d'assurance maladie.

Vous recevrez plus d'informations au cours du mois de décembre 2021.

6. LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

1. Politique générale de protection de la vie privée

La politique de protection de la vie privée complète de la commune de Wemmel est disponible sur le site Internet www.wemmel.be/privacy.

2. Spécifiquement pour les garderies après l'école et les vacances

Les coordonnées personnelles strictement nécessaires des enfants et des familles sont collectées et utilisées pour la gestion des clients et la facturation. Seuls les personnels du Service d'encadrement de l'enseignement et de garderie des enfants et du Service Finances ont accès à ces données, dans la mesure où ils en ont besoin dans l'exercice de leur mission.

Pour l'exécution de certaines missions, le conseil d'administration fait appel à des « **traitants** ». Il s'agit de parties externes qui ne traitent les données personnelles **qu'au nom du conseil d'administration**.

La commune de Wemmel collabore avec 3Wplus asbl pour organiser la garderie périscolaire et les vacances. La commune collecte les données personnelles et les met à disposition de 3Wplus jusqu'au 01/07/2022.

Le Conseil communal de Wemmel établit un « accord de sous-traitance » avec ces sous-traitants, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Conseil communal de Wemmel (avenue Dr. H. Follet 28, 1780 Wemmel) est le contrôleur. Le fonctionnaire individuel qui traite vos données personnelles n'est - au sens du RGPD - pas considéré comme responsable.

3. A qui pouvez-vous vous adresser pour des questions ?

Si vous avez des questions sur la politique de protection de la vie privée et les mesures prises, vous pouvez contacter le délégué de la protection des données via l'adresse e-mail **privacy@wemmel.be**.

The logo for the commune of Wemmel, featuring the word "wemmel" in a lowercase, rounded, pink font. A small grey dot is positioned above the 'i' and another below the 'l'.